

Mesure 3 (M3) « Conseil d'experts pour les cas difficiles »

Lead du projet : Société Suisse d'Oncologie Médicale (SSOM) / Société Suisse d'Hématologie SSH / entreprises pharmaceutiques participantes

Origine du projet et constat

Ce projet est né du Workshop Oncosuisse du 8 novembre 2019. Un ensemble d'acteur de la santé a reconnu le développement d'une médecine personnalisée devenant toujours plus complexe comme étant à l'origine d'une forte augmentation des prescriptions « off-label ». Cette évolution fait ainsi peser une charge administrative croissante sur les assurances maladie et leurs médecins-conseils lors de l'évaluation des demandes de remboursements selon l'Art. 71a-d (OAMal). De plus, une expertise de plus en plus pointue est nécessaire à l'analyse de ces demandes et du bénéfice thérapeutique associé à ces traitements « off-label ». Ce projet s'appuiera sur un programme pionnier dans ce domaine, lancé il y a plus d'un an par le Société Suisse d'Oncologie Médicale (SSOM) en collaboration avec Bristol Myers Squibb (BMS) et Roche, puis mis en œuvre dans une approche multipartite en impliquant d'autres entreprises pharmaceutiques et acteurs du système de santé : le "Swiss Patient Access Pilot" (SPAP). Après avoir ouvert la voie au présent projet, le SPAP servira également de base à la mise en place du « Conseil d'experts pour les cas difficiles »

Objectif du projet

L'évaluation du bénéfice thérapeutique dans le cas des traitements « off-label » est centrale car elle détermine si le traitement sera remboursé par l'assurance maladie. Pour soutenir les médecins-conseils dans leur travail d'évaluation, le groupe de travail prévoit de mettre à leur disposition un conseil d'experts. L'objectif de ce projet sera d'assurer aux patients que toute l'expertise nécessaire est à disposition afin de procéder à l'évaluation médicale du bénéfice thérapeutique. Le terme "contraignant" est central et exige que la consultation du groupe d'experts soit obligatoire. La décision finale de traitement reste du ressort des caisses.

Etat du projet

Il est prévu de s'appuyer sur le travail réalisé par les partenaires du projet dans le cadre du SPAP. En effet, un tel conseil d'experts est déjà en place dans le cadre de ce projet pilote. Les expériences et les connaissances qui y ont été recueillies, ainsi que d'autres faits et expériences pratiques en oncologie pédiatrique, ont servi de base. Le groupe 3 s'est concentré sur la promotion de la revendication politique "pour un comité d'experts indépendant et contraignant dans le processus de l'art. 71 a-d de l'OAMal" auprès du public et des décideurs politiques. Ce travail comprenait la rédaction d'un argumentaire, un travail médiatique, divers entretiens avec des soutiens potentiels qui ont intégré la revendication dans leur réponse à la consultation sur l'OAMal et deux initiatives politiques. En fonction de la décision du DFI/OFSP, le travail se poursuivra après la publication de l'OAMal.

Contact : Michael Röthlisberger, directeur Oncosuisse (info@oncosuisse.ch)